



COMPTE RENDU

Etaient présents

JAY Claude, THOMAS Donatienne, DANIS Georges, JAY Noëlla, SILVESTRE Klébert, FAVRE Sandra, THIERY Hubert, BONNEFOY-CUDRAZ Florence, BORREL André, JAY Carmen, DUNAND Laurent, SOLLIER Romain, MOISAN Brigitte, ABONDANCE Chantal, HUDRY Robert, DUNAND Dominique, TREW Catherine, KEMPF-DALBAN Stéphanie, GORINI Cédric, FREMIOT Marie-Pierre, DESCHAMPS Christelle, ARNAUD Frédéric, JAY Grégoire, HUDRY Florian.

Etaient excusés

FREYDRICH Catherine qui a donné procuration à Noëlla JAY
ASTRE Aurélien qui a donné procuration à Claude JAY
SOLLIER Myriam qui a donné procuration à Chantal ABONDANCE

Florian HUDRY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 25 mai 2021 Date d'affichage : 25 mai 2021
Nombre de conseillers : en exercice : 27 présents : 24 votants : 27

DCM-2021-05-31-83 Communication de décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de cette communication

DCM-2021-05-31-84 Contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation des services du stationnement sur la station de Val Thorens Rapport 2019/2020 de Valthoparc au concédant et approbation des tarifs 2021/2022

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De prendre acte des documents présentés
- D'approuver le rapport de gestion clos au 30 septembre 2020
- D'approuver la proposition de tarifs pour 2021/2022
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conseil municipal du 31/05/2021

DCM-2021-05-31-85 Proposition de subvention à l'association de secours en montagne de haute tarentaise à l'occasion des 50 ans du PGHM

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'attribuer une subvention de 500 euros à l'association « secours en montagne de Haute Tarentaise » au titre de l'exercice budgétaire 2021
- de préciser que les fonds devront être versés avant la date du 4 septembre 2021
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-05-31-86 Approbation d'un protocole transactionnel avec M. André LAISSUS

Monsieur Robert HUDRY et Mme Sandra FAVRE ne prennent pas part au vote

Le conseil municipal à l'unanimité décide (25 voix) :

- D'accepter le protocole transactionnel tel qu'accepté par M. LAISSUS André
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel
- De verser à M. André LAISSUS la somme de 17 000 €
- D'inscrire la somme au budget 2021
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-05-31-87 Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE)

Le conseil municipal à l'unanimité décide:

- *De fixer sur le territoire de la commune, en concordance avec la délibération n° 4-18-2020 du SDES du 15 décembre 2020 portant sur le même objet, à son taux maximum, soit 8,5, le taux de prélèvement de la TCCFE qui deviendra à terme la « part communale » de la future Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE) ;*
- *De valider et d'accepter la répartition du montant de la « part communale » conséquent à l'application du coefficient 8,5, à savoir le montant correspondant au coefficient 5 reversé à la commune sans application de frais de gestion par le SDES et le montant correspondant au coefficient 3,5 conservé par le SDES pour la mise en place d'une politique d'accompagnement financier et en ingénierie des communes selon les trois axes définis dans la délibération du SDES n° 4-19-2020 du SDES du 15 décembre 2020, à savoir l'amélioration énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique des bâtiments communaux et le développement des énergies renouvelables (EnR).*

Conseil municipal du 31/05/2021

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document, à engager toute dépense, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM-2021-05-31-88 Proposition de subvention à l'amicale du personnel communal

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'attribuer la subvention pour un montant de 13 000 €
- D'inscrire les sommes au budget
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document, à engager toute dépense, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM-2021-05-31-89 Conventions d'objectifs et de moyens du bureau des guides (sentiers VTT et sentiers de randonnées) – approbation des montants pour 2021 et échéancier des versements

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De valider les montants pour chaque convention ainsi que les échéanciers de paiement :
 - **Sentiers VTT** : le montant de la contribution communale proposé est 70 875 € TTC

Cette contribution comprend les interventions de l'équipe de patrouilleurs sur les sentiers VTT pour un montant de 24 300 € et l'entretien des sentiers pour un montant de 46 575 €.

Le versement s'effectuera selon l'échéancier suivant :

✓ 15 juin 2021	30 000 €
✓ 15 juillet 2021	30 000 €
✓ 30 octobre 2021	10 875 €

(solde versé après vérification par la collectivité des actions menées)

Compte tenu de la crise sanitaire traversée actuellement et notamment des incertitudes liées au déroulement de la saison d'été 2021, il est précisé que la contribution relative aux patrouilleurs dépendra du maintien des activités VTT cet été.

- **Sentiers de randonnées** : le montant de la contribution communale proposé est de 30 375 € TTC

Le versement s'effectuera selon l'échéancier suivant :

✓ 15 juin 2021	15 000 €
✓ 15 juillet 2021	10 000 €
✓ 30 octobre 2021	5 375 €

(solde versé après vérification par la collectivité des actions menées)

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-05-31-90 Conventions de partenariat Cycling Project pour les courses Tour de Tarentaise et Tour de la Vanoise

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

Conseil municipal du 31/05/2021

- D'accepter les conventions de partenariat. Par ces contrats, la société a l'entière responsabilité de l'organisation des événements. La commune s'engage quant à elle à verser :
- 17 000 € pour le Tour de la Vanoise
- 1 000 € pour le Tour de Tarentaise.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à les signer
- D'inscrire les sommes au budget
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute dépense, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-05-31-91 Proposition de versement de subvention à des associations

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter de verser les subventions
 - Enjeu Sport (42 € X 9 adhérents) 378 €
 - Tarentaise Gym Moûtiers (42 € X 8 adhérents) 336 €
- De prévoir les crédits nécessaires sur le budget 2021.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute dépense, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-05-31-92 de servitudes entre la Commune et ENEDIS au lieudit « Les Clous Dessous » pour la desserte électrique de la station Météo France

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter la convention proposée par ENEDIS sur la parcelle J254 au tarif forfaitaire de quatre-vingt-quatre (84 €).
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-05-31-93 Création parking au nord du Châtelard : acquisition de terrain à Madame Josette SOUCHAL.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

D'approuver l'acquisition du terrain d'une emprise de 91 m² au prix de 3 €/m², sur la parcelle ZB n ° 337 qui est située en zone AP au PLU.

- De préciser que l'acte réitérant la vente sera rédigé sous la forme d'un acte administratif et signé en la forme administrative par l' élu désigné à cet effet par délibération en date du 9 juin 2020, le Maire agissant en qualité de notaire,
- De préciser que les frais liés à la rédaction et publication de ces conventions seront à la charge de la collectivité.
- D'inscrire au budget les sommes correspondantes

Conseil municipal du 31/05/2021

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-05-31-94 Acquisition de terrains à Saint Martin, lieudit « Villarencel » à la SARL La Vieille Grange

La SARL La Vieille Grange cède à titre gratuit à la commune les parcelles ci-après désignées :

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- *D'approuver les parcelles de terrains à titre gratuit*
 - Section H n° 2181 « Villarencel », 2 m²,
 - Section H n° 2200 « Villarencel », 4 m²,
 - Section H n° 2189 « Villarencel », 7 m²,
 - Section H n° 2184 « Villarencel », 6 m²,
 - Section H n° 2204 « Villarencel », 1 m².
- *De préciser que les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de SARL La Vieille Grange,*
- *D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.*
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-05-31-95 Réservoir de Béranger : régularisation de l'accès à l'ouvrage. Acquisitions des terrains / emprises ou servitude de passage.

Il est donc présenté au conseil municipal les propositions :

- Des Consorts MARTIN Gisèle et MARTIN Hervé qui s'engagent à vendre à la collectivité la parcelle B 849 lieudit « La Laichère », pour une superficie de 640 m², soit un montant de 1 280,00 €
- Des Consorts MARTIN Gisèle et MARTIN Patrick qui s'engagent à vendre à la collectivité la parcelle B 847 lieudit « La Laichère » pour une superficie de 760 m² ainsi qu'une emprise de la parcelle B 834 lieudit « La Laichère » pour une superficie de 17 m² (la parcelle étant d'une surface totale de 373 m²), soit un montant total de 1 554,00 €.

Le document d'arpentage sera à la charge de la collectivité.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver les acquisitions de terrains ou emprises telles que présentées ci-avant,
- De préciser que les actes réitérant les ventes seront rédigés en la forme administrative et signés en la forme administrative par l' élu désigné à cet effet par délibération en date du 9 juin 2020, le Maire agissant en qualité de notaire,
- D'inscrire au budget les sommes correspondantes
- De préciser que les frais liés à ces régularisations, authentification des ventes et document d'arpentage, seront à la charge de la collectivité.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conseil municipal du 31/05/2021

DCM-2021-05-31-96 Conventions de servitudes entre la Commune et ENEDIS au lieudit « VAL THORENS » pour la desserte de la patinoire.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter les conventions proposées par ENEDIS sur la parcelle communale AM 61 Val Thorens En contrepartie des droits ainsi concédés, ENEDIS verserait une indemnité unique et forfaitaire de dix-huit euros (18 €).
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-05-31-97 Société « LES CHALETS DE VILLARENCEL » et cessionnaires / Commune des Belleville Convention d'exploitation d'hébergements touristiques au titre de l'article L 342-1 et suivants du Code du Tourisme

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- *D'autoriser Monsieur Le Maire à signer chaque convention tripartite avec la Société LES CHALETS DE VILLARENCEL et chaque cessionnaire d'hébergement touristique au sein de l'opération et lui donne mandat pour en faire respecter tous les termes,*
- *De rappeler que les signataires s'engagent à la réitérer dans tout acte authentique, à la publier au bureau des hypothèques de Chambéry, à reproduire et rendre obligatoires les conditions de chaque convention dans tout document contractuel portant sur l'opération, sans modification de quelque sorte que ce soit.*
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-05-31-98 Cessions amiables par les Consorts ROUX à Saint Jean – Lieudit « Fontaine Genette », « La Flachère » et « La Sauce »

Les Consorts ROUX (Léa), dans le cadre d'une succession, proposent à la collectivité d'acquérir trois parcelles à Saint Jean de Belleville :

- V 431 pour 165 m² lieudit « La Flachère »,
- L 230 pour 280 m² lieudit « Fontaine Genette »,

pour une somme forfaitaire de 1 000 €.

- S 388 pour 640 m² lieudit « La Sauce »

Pour le prix de 0,20 € /m², soit la somme de 128 €.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver l'acquisition amiable de trois parcelles pour un montant total de 1 128 euros telle que présentée ci-avant,

Conseil municipal du 31/05/2021

- De préciser que l'acte réitérant la vente sera rédigé par devant le notaire en charge de régler la succession des Consorts ROUX,
- De préciser que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la collectivité.
- De prévoir les sommes au budget
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-05-31-99 Passage de la canalisation eaux usées La Flachère – La Combe et régularisation terrain assiette foncière route d'accès à la Flachère – Acquisition de deux parcelles de terrain à Mme Joëlle GUILLOUX.

Madame Joëlle GUILLOUX souhaite vendre deux parcelles de terrain lui appartenant à la commune, l'une sera traversée par la canalisation d'eaux usées reliant La Flachère à La Combe, l'autre se trouvant être, pour une partie de sa surface, sous la route reliant la RD 117 à la Flachère.

Une offre de prix a été faite à Madame Joëlle GUILLOUX qui l'a acceptée et consentirait la vente des parcelles ci-après située en zone A du PLU, moyennant le **prix global** de deux cent trente deux euros (232 €) ventilé comme suit :

- **Parcelle T 720 : 140 €**
- **Parcelle T 741 : 92 €**

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- *D'approuver l'acquisition des parcelles désignées ci-avant pour un montant de 232 euros telle que présentée,*
- *De préciser que les actes réitérant les ventes seront rédigés en la forme administrative et signés en la forme administrative par l' élu désigné à cet effet par délibération en date du 9 juin 2020, M. le Maire agissant en qualité de notaire,*
- *D'inscrire au budget les sommes correspondantes*
- *De préciser que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la collectivité.*
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-05-31-100 Tableau des emplois permanents et saisonniers

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

Pour le tableau des emplois permanents :

- De procéder à la modification du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe pour cet emploi de coordonnatrice des services à la population/enfance - jeunesse au tableau des effectifs joint en annexe en créant un emploi correspondant au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe **contractuel** à temps complet et de fixer la rémunération en référence à ce grade.
- De procéder à la création de l'emploi d'assistante au secrétariat général au tableau des effectifs, et de fixer la rémunération en référence au 4ème échelon du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (IB 364– IM 338) à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire applicable à cet emploi qui relève du groupe de fonction 4 conformément à la délibération du n° DCM-2020-09-21/181 du 21 septembre 2020,
- D'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 012.

Conseil municipal du 31/05/2021

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour le tableau des emplois saisonniers :

- De valider le recrutement dans les conditions prévues par les articles 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- De charger M. le Maire ou son représentant de procéder au recrutement
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le contrat nécessaire,
- D'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 012.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-05-31-101 Régime indemnitaire : précision sur l'IHTS

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la modification de la note relative au régime indemnitaire et à la prime annuelle.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM-2021-05-31-102 Organigramme de la collectivité

La collectivité souhaite modifier l'organisation de l'encadrement des centres techniques municipaux en proposant :

- Le maintien de 4 centres territorialisés (Val Thorens, Les Menuires, Saint Martin, Saint Jean/Villarurin) dont l'activité est coordonnée par le chef d'exploitation.
- La suppression des 3 postes d'adjoint
- La mise en place d'une équipe de 6 encadrants de proximité, tous rattachés hiérarchiquement au chef d'exploitation. Organisés sur deux secteurs dotés de trois encadrants pour répondre aux enjeux stations/villages, ces agents seront chargés de la coordination opérationnelle des missions de proximité et de la continuité des missions

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver l'organigramme tel qu'il a été approuvé par le comité technique du 20 mai 2021, joint en annexe
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute dépense, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Compte rendu clos sur 8 pages

Le Maire Claude JAY

